

COMMUNIQUE

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR AZIMUTS

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF N° 31-2016 du 23 juin 2016

CAPSA CAPITAL PARTNERS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « **FCPR AZIMUTS** » aura lieu à partir du **17 avril 2017**.

FCPR AZIMUTS présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	FCPR AZIMUTS
Siège social :	10 bis, rue Mahmoud Matri, Mutuelleville, 1002 - Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de la date de constitution du fonds, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
Visa :	Visa n°17-0966 du 31 mars 2017
Objet Social :	La participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds :	30 003 000 dinars divisé en en 30 000 Parts A de 1 000 dinars chacune et 300 Parts B de 10 dinars chacune
Date d'agrément :	23 juin 2016
Promoteurs :	ATTIJARI BANK et CAPSA CAPITAL PARTNERS
Gestionnaire :	CAPSA CAPITAL PARTNERS
Dépositaire :	ATTIJARI BANK
Distributeur :	CAPSA CAPITAL PARTNERS

Pour plus d'informations sur le FCPR AZIMUTS, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 31 mars 2017, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.